

# Femmes : toujours des inégalités

**Philippe Van Muylder**, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

La Journée internationale de la femme, le 8 mars, a permis de rappeler que les inégalités entre hommes et femmes subsistent toujours, particulièrement sur le marché de l'emploi. La FGTB constate qu'à Bruxelles, les travailleuses cumulent les inégalités : salaires moins élevés que les hommes, discriminations à l'embauche, faibles qualifications, taux de chômage, familles monoparentales, pauvreté...

Deux études réalisées au niveau régional : « *Situation des femmes sur le marché du travail* » et « *Politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale sous l'angle du genre* », sont en discussion au Conseil économique et social afin de développer un plan d'action visant à améliorer la position des femmes sur le marché de l'emploi<sup>1</sup>. Une 3<sup>ème</sup> étude, sur les services de proximité, est en préparation pour 2006.

## Ségrégation horizontale et verticale

Ces études confirment statistiquement plusieurs constatations faites sur le terrain, notamment : l'important groupe des femmes isolées ayant des enfants et leur taux de chômage élevé, le fossé entre les qualifiées et les peu qualifiées et le faible taux d'emploi de ces dernières, les importantes différences de salaire entre les hommes et les femmes, le plus grand nombre de femmes que d'hommes ayant un contrat temporaire ou à temps partiel, la faible participation au taux d'emploi des femmes d'origine étrangère...

Sur le marché du travail, on constate toujours une ségrégation tant **horizontale** que **verticale** entre les hommes et les femmes (la ségrégation horizontale est la concentration de femmes dans des secteurs ou dans des professions spécifiques. La ségrégation verticale signifie une sous-représentation des femmes lorsque le niveau des fonctions s'élève). Cette situation résulte d'inégalités déjà présentes dans l'enseignement (influence du milieu éducatif et familial mais aussi des médias, de la publicité,...), mais également de situations de discrimination au moment de l'entrée dans la vie professionnelle comme au cours de la carrière. Ainsi, les femmes bruxelloises se re-

trouvent majoritairement dans des fonctions administratives, dans la vente, le secteur de la santé, l'enseignement et le secteur du nettoyage. Inversement, la part relative des hommes est plus importante dans les catégories « dirigeants et cadres supérieurs », « ingénieurs », « informaticiens », « techniciens », « ouvriers et manutentionnaires ». Si les travailleuses bruxelloises (52 %) sont plus nombreuses à avoir un diplôme supérieur que les hommes (42 %), leur promotion dans l'entreprise ne s'améliore pas et leur surqualification à l'embauche est plus importante. « Depuis 1998, le nombre de femmes occupant un poste de direction régresse. *Ni le temps partiel, ni la carrière freinée par les enfants, ni le choix des métiers ne suffisent à expliquer les écarts criants*<sup>2</sup> ».

## Moins de formations

Les chômeuses bruxelloises sont doublement discriminées. D'abord parce qu'en comparaison avec ceux des deux autres régions (femmes et hommes), les demandeurs d'emploi bruxellois prennent moins part aux formations professionnelles alors que les emplois à Bruxelles sont caractérisés par des exigences plus importantes en termes de formations et/ou de qualifications.

Ensuite, parce qu'on retrouve plus fréquemment des femmes dans un nombre limité de domaines de formations, comme dans les secteurs des soins de santé, des services aux personnes ou pour des métiers administratifs. On constate aussi que les formations suivies par les femmes sont, en moyenne, plus courtes et/ou moins coûteuses. On peut aussi remarquer que dans les deux organismes publics chargés de la formation professionnelle, on note 35 % de femmes à Bruxelles Formation et 41 % au VDAB. Parmi les ASBL d'insertion professionnelle, le pourcentage de femmes en formation est de 51,2 %.

## Accueil de l'enfance

Les Bruxelloises sont aussi confrontées à des problèmes qui les handicapent sur le marché du travail : manque de place dans les milieux d'accueil de l'enfance et coût des gardes, soins aux parents âgés ou malades, dispo-

(1) Etudes commanditées par le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, réalisées par l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications. Elles peuvent être téléchargées sur le site <www.orbem.be>. Elles sont la source de cet article.

(2) Le Soir (16/02/06)



nibilité nécessaire à la recherche d'un emploi,... C'est pourquoi la FGTB de Bruxelles revendique le développement des services de proximité, de l'accueil de la petite enfance et la création de places supplémentaires dans les crèches bruxelloises, dans le souci d'arriver à un traitement égal entre les hommes et les femmes.

La **FGTB de Bruxelles** a toujours défendu l'**égalité hommes-femmes**, dans la société en général et **sur le lieu de travail en particulier**. Mais la réalité de terrain est encore trop éloignée de cet objectif. C'est pourquoi, afin de lutter encore plus efficacement contre l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes, la FGTB de Bruxelles demande entre autres :

- La concrétisation du projet du gouvernement régional de créer **2600 places** supplémentaires dans les crèches bruxelloises
- Le développement de **structures spécifiques** adaptées aux demandeurs/euses d'emploi qui ont des enfants à charge ;
- L'intégration de données chiffrées, par sexe, dans toutes les statistiques produites par la Région, les Communes et les institutions publiques et l'évaluation de chaque décision politique par rapport à l'éventuelle **différence d'impact** sur les hommes et sur les femmes ("gendermainstreaming").

### Bruxelles en chiffres

- En 2003, la région bruxelloise comptait 515.349 femmes contre 476.692 hommes, soit 52 % de femmes.
- 32 % de l'ensemble des ménages sont des familles monoparentales et dans 87 % des familles, le chef de famille est une femme ;
- Le taux d'activité des femmes est de 56,4 %, contre 71,6 % pour les hommes ;
- ¼ des femmes peu qualifiées travaillent, contre ¾ des femmes ayant des qualifications ;

- Le taux de chômage des femmes non européennes ayant des qualifications s'élève à 32,6 %, contre 5,7 % pour les femmes qualifiées de nationalité belge ;
- Une Bruxelloise gagne en moyenne 7 % en moins qu'un Bruxellois ;
- 10,3 % des Bruxelloises ont un contrat temporaire contre 6,9 % des Bruxellois.

### Nettoyage : promotion de l'égalité

La FGTB de Bruxelles, par le biais de sa structure d'éducation permanente, la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl, a lancé un projet pilote en collaboration avec les délégués syndicaux de 5 grandes entreprises de nettoyage. Ce projet vise l'accès des travailleuses aux postes à responsabilités de ce secteur, dans un souci d'égalité entre femmes et hommes.

En effet, à Bruxelles, le secteur du nettoyage constitue un débouché important en matière d'emploi pour les personnes peu qualifiées. L'encadrement syndical y est important et peut constituer un levier non négligeable de changement. La plupart des nettoyeuses maîtrisent mal le français ou le néerlandais. De ce fait, elles accèdent difficilement aux postes de maîtrise et leurs conditions de travail restent précaires tout au long de leur carrière professionnelle. Elles bénéficient peu des formations organisées par les fonds sectoriels, par méconnaissance ou par difficulté à s'engager dans un processus d'apprentissage.

Le but du projet est d'associer directement les travailleuses élues déléguées syndicales à l'élaboration et à la négociation de plans d'actions positives au sein de l'entreprise et du secteur visé, ainsi que de mobiliser les fonds sectoriels pour mettre sur pied des actions de formation. Les formations devront leur permettre de progresser dans leur fonction ou vers des postes de maîtrise.

